

Le **lundi 04 février deux mille dix-neuf** à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 29 janvier 2019, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

**Etaient présents** : Mesdames Gertrude LEJOSNE, Marie-Paule CAMPION, Catherine VEROVE, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, William ALLART, Frédéric LOKIETEK, Louis KALTENBACH, Louis BOUTROY

**Etaient absents excusés** : Fabien MARTIN, Frédéric LOKIETEK, Bruno FLAMENT.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal.

L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis BOUTROY été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

Approbation du compte rendu du 14/11/2018

- **Rémunération de Monsieur L'Agent Recenseur**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune d'Escalles étant une commune de moins de 10 000 habitants, elle se voit donc recensée tous les cinq ans.

La commune devra prévoir :

Des moyens matériels (zone de stockage pour les imprimés de recensement, une armoire fermant à clé.

Des moyens humains (nomination d'un agent recenseur et d'un coordonnateur communal.

Des moyens financiers (dotation forfaitaire de recensement, rémunération de l'agent).

Où l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à nommer un agent recenseur pour la période du 17 janvier 2019 au 16 février 2019

Fixe les taux de rémunération suivant :

- Fixe ; d'un montant de 400.00 €
- + 10 € pour l'imprimé : bordereau de district
- + 2.10 € par imprimé : bulletin individuel
- + 1.50 € par imprimé : feuille de logement
- + 100 € forfait 2 demi-journées de formation.
- + 60.00 € Forfait déplacement au compte 625.

Et précise que ces taux sont bruts de cotisations sociales.

Et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2019 au chapitre 12 au compte 621 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur.

### **- Alimentation de l'éclairage public "Rue du château d'eau"**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la rue du château d'eau était alimentée en éclairage public par la rue à vaches.

L'alimentation était faite par un câble aérien en surplomb de la parcelle où Monsieur Arnaud BOUTROY fait construire une maison.

Par conséquent, ENEDIS a modifié son branchement, et nous a supprimé ce câble.

Afin d'alimenter provisoirement la rue du château d'eau, des plots béton et des mats bois ont été installés route de peuplingues pour assurer l'alimentation.

A ce jour, 2 solutions sont proposées :

- 1) Solliciter un branchement auprès d'ENEDIS rue du château d'eau sur le réseau souterrain, prévoir un poste de comptage et une armoire avec pendule. Le coût est estimé à environ 4000.00 €.
  
- 2) Créer un réseau souterrain, route de peuplingues pour se raccorder sur l'existant. Coût 3 717.25 € HT soit 4 460.70 € TTC.

La première solution présente le désavantage de nous faire payer un abonnement supplémentaire.

Par conséquent, Monsieur le Maire, propose à l'assemblée, la 2<sup>ème</sup> solution.

A l'unanimité des présents, l'assemblée accepte le devis établi par EIFFAGE ENERGIE pour un montant de **4 460.70 € TTC**.

### **- Paiement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2019**

L'article L612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) précise que "en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux aliéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption (...)"

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des engagements et des paiements des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2019, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, dans le cadre de l'application de l'article L 1612-1 susvisé, d'ouvrir des crédits **dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2018** soit :

<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Crédit ouvert en 2018</b>	<b>Proposition 2019</b>
021	2158 Opération 101 2188 Opération 101	2 000.00 € 1 500.00 €	500.00 € 375.00 €
021	2131 Opération 116	13 500.00 €	3 375.00 €
021	2135 Opération 119	20 000.00 €	5 000.00 €
023	2315 Opération 121	244 000.00 €	61 000.00 €

### **Sonorisation salle de réunion**

Monsieur le Maire propose d'insonoriser la salle de réunion : les Ets Spencer ont établi un devis qui s'élève à plus de 4 000.00 €.

L'Assemblée émet un avis favorable sur le principe mais refuse le devis présenté.

Monsieur le Maire est mandaté avec Monsieur Kaltenbach pour rencontrer les Ets Spencer pour trouver une solution moins onéreuse.

### **Participation bâtiment de stockage du matériel**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le matériel appartenant aux 5 communes ayant rejoint Grand Calais, est stocké par la commune de Fréthun.

Il a été convenu, de partager la location en 5.

Pour l'année 2018, nous devons  $5\ 400.00\ € / 5 = 1080.00\ €$ .

A l'unanimité des présents, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à payer cette somme à la commune de Fréthun.

### **Participation maintenance matériel**

Monsieur le Maire rappelle que les entrées et sorties de matériel ainsi que la maintenance sont assurées par notre agent d'entretien, David NOYELLE.

Le prix moyen charges comprises est de 16.25 € de l'heure.

Par conséquent, il propose de réclamer au coût réel pour la commune de Nielles-Les-Calais = 10 heures, Fréthun 24 heures, les Attaques 18.5 Heures et Hames-Boucres 11 Heures.

Adopté à l'unanimité.

### **- Questions diverses**

Monsieur le Maire félicite et remercie Monsieur Kaltenbach pour la qualité du petit journal.

Madame VEROVE Catherine demande s'il est possible de créer un espace "jeux d'enfants" près de l'école comme auparavant.

L'Assemblée approuve cette idée et monsieur le Maire propose le terrain de tennis afin d'y créer cette zone "jeux d'extérieurs", celui-ci étant sécurisé car clôturé tout le tour.

Une proposition sera faite lors de la prochaine réunion.